

EN LUTTE

**AIDES À DOMICILE DU RHÔNE**

D'abord organisés en collectif, les personnels de l'aide à domicile du Rhône ont décidé de fonder leur syndicat « CGT de l'aide à domicile 69 » le 8 mars, date symbolique pour une profession composée à plus de 95 % de femmes.

**PROFESSIONNELS DE LA CULTURE**

À l'occasion de la présidence française de l'UE, les organisations de salariés, d'employeurs et les fédérations du spectacle lancent un appel unitaire pour exiger des mesures concrètes pour les professionnels de la culture en France et en Europe.

**SNCF : GRÈVE DES AIGUILLEURS**

Les aiguilleurs de Nouvelle-Aquitaine réclament des embauches et une hausse des salaires. Face à une direction qui refuse de négocier, la CGT cheminots a déposé un préavis de grève de trente-six heures, effectif depuis dimanche et jusqu'à mardi.

# TotalEnergies bichonne sa manne russe

**ÉNERGIE** Alors que la guerre en Ukraine fait rage, la multinationale française refuse toujours de lâcher ses activités en Russie. Ses intérêts économiques et stratégiques y sont colossaux.

**L**es bonnes intentions et les coups de menton de Bruno Le Maire n'y changeront rien. Alors que la liste des pétroliers internationaux qui retirent leurs actifs de Russie s'allonge, le français TotalEnergies, lui, ne semble pas enclin à reprendre ses billes. C'est même « *le moins que l'on puisse dire* », ironise-t-on, en interne. Après avoir tenté de minimiser la part de ses activités en Russie, les réduisant à une fourchette de « 3 à 5 % de (ses) revenus globaux », Patrick Pouyanné (PDG du groupe pétrolier et gazier français), qui « condamne l'agression militaire de la Russie envers l'Ukraine », s'en tient pourtant à affirmer qu'il n'engagera plus de capitaux « dans de nouveaux projets ». La firme conservera donc ses quelque 15 milliards d'euros d'actifs sur place.

« *En capital investi, c'est énorme, bien plus qu'en Birmanie, où Total a fini par jeter l'éponge* », note Éric Sellini, coordinateur CGT du groupe. Un désengagement du bout des doigts, qui intervient alors que, depuis près de dix jours, ses concurrents désertent le terrain russe. La compagnie anglo-néerlandaise Shell, la britannique BP, l'italienne ENI, la norvégienne Equinor et même l'américaine Exxon ont ainsi toutes renoncé à leurs opérations sur place et rompu leurs partenariats avec les entreprises locales.

**LE GAZ, L'UNE DE SES PRIORITÉS**

Déshonorante autant qu'immorale, la position de TotalEnergies traduit en réalité l'importance colossale de la Russie dans la stratégie du groupe. Celle-ci vise à « *faire de l'extraction et de la distribution de gaz la clef de voûte du développement et des investissements actuels et futurs de l'entreprise* », détaille une note publiée en fin de semaine dernière par le T-Lab, corédigée par l'économiste Maxime Combes, la chercheuse Amélie Canonne et l'auteur Nicolas Haeringer. Engagée depuis 1995 sur les champs pétroliers en Russie, la firme française, en s'offrant près de 30 % des parts du site gazier de Yamal en 2011, et plus de 21 % de celui d'Arctic LNG 2 en 2018, a résolument pris le parti de faire du gaz russe l'une de ses priorités. Son partenaire sur place ? L'entreprise privée Novatek, dont le président, Leonid Mikhelson, « *est un proche de Poutine* », tandis que son deuxième actionnaire, Guennadi Timtchenko, « *est visé par les sanctions américaines depuis 2014 et désormais sous sanction de l'UE* », précise la note. Alors que le gaz russe représente près de 30 % de la production mondiale de TotalEnergies – et plus de 60 % de sa production



Le groupe pétrolier détient, depuis 2018, plus de 21% des parts du projet Arctic LNG 2. NATALIA KOLESNIKOVA/AFP



**Mardi 8 mars** À l'occasion de la Journée internationale pour les droits des femmes, les unions régionales d'Île-de-France des syndicats CGT, FSU et Solidaires

appellent à la mobilisation à Paris pour l'égalité salariale, à 14 heures, au départ de la gare du Nord.  
**Mercredi 9 mars** La CGT HPE appelle à un débrayage et à un rassemblement à 14 heures devant

l'hôtel Hyatt Madeleine (Paris 8<sup>e</sup>) pour soutenir Fatima, déléguée du personnel convoquée à un entretien préalable à sanction.  
**Jeudi 10 mars** Rassemblement national des douaniers à l'appel

de l'intersyndicale CFDT-CFTC, CGT, USD-FO, Solidaires et UNSA-CGC à partir de 11 h 30 devant l'Assemblée nationale pour dénoncer des restructurations et suppressions d'emplois.

en Europe et en Asie centrale -, les réserves dont dispose le pays représentent, à elles seules, la moitié des perspectives de développement du groupe.

### LES ÉTATS ONT JOUÉ EN SOUS-MAIN

En somme, résume Thierry Defresne, de la CGT Total, la direction « veut coûte que coûte continuer à faire du business ». Mais, à l'autre bout de la chaîne, les salariés du pétrolier n'entendent pas donner quitus à Patrick Pouyanné. « À Donges, les camarades ont refusé de décharger un tanker en provenance de Russie, cinq autres bateaux attendent au Havre et un à Fos-sur-Mer », explique le syndicaliste. Reste que, pour lui, exclure l'énergie du paquet des sanctions contre la Russie provoque ce genre d'imbroglio. « Quand on parle de l'approvisionnement russe, il s'agit de contrats à long terme, souvent associés à des conditions de paiement. On n'achète pas du gaz comme on achète une baguette de pain », abonde Éric Sellini. D'ailleurs, fait valoir le syndicaliste, « à l'annonce du paquet de sanctions, Moscou n'a pas fermé les robinets, y compris lorsque la Russie se retrouve exclue de la plateforme interbancaire Swift ». L'arrêt de l'approvisionnement en gaz russe aurait, poursuit-il, des conséquences préoccupantes en Europe. « L'Autriche ne saurait plus fournir d'énergie à ses citoyens alors que l'Allemagne dépend de la Russie pour un tiers de sa consommation. »

Sous le feu des projecteurs, les géants mondiaux du pétrole et du gaz ne sont cependant pas les seuls responsables de notre dépendance aux fossiles russes. Dans l'ombre de leurs business plans, les États, bien souvent, ont joué en sous-main. Pour ce qui est de la France, la note du T-Lab rappelle qu'« à l'occasion d'un déplacement d'Emmanuel Macron à Moscou en 2018, TotalEnergies a obtenu une participation directe entre 10 % et 15 % dans tous les futurs projets GNL (gaz naturel liquéfié - NDLR) de Novatek situés sur les péninsules de Yamal et Gydan ». Une promotion directe des intérêts de la firme française auprès de Vladimir Poutine, qui fait de l'Élysée et de Bercy les « coresponsables du refus de TotalEnergies de quitter la Russie ». ■

MARION D'ALLARD

## Mariage d'affaires entre pétrole et agriculture

TotalEnergies vient de signer un partenariat avec le principal syndicat agricole, la FNSEA, visant à optimiser le potentiel énergétique du secteur agricole.

C'est un partenariat qui, dans le contexte, fait grincer quelques dents. Le 4 mars, TotalEnergies, premier groupe pétrolier de France, a signé une convention avec la FNSEA, principal syndicat agricole du pays. Loin de la guerre en Ukraine et de la Russie, d'où l'énergéticien refuse de retirer ses actifs (lire ci-contre), les deux mastodontes ont profité du Salon de l'agriculture pour officialiser leur collaboration. Celle-ci vise à optimiser le potentiel énergétique du secteur, lequel leur promet, de fait, de beaux débouchés.

La méthanisation est de ceux envisagés. La réutilisation des graisses animales au sortir des abattoirs fait déjà l'objet d'un projet développé par Total dans le sud-ouest de l'Hexagone. Le recours aux déchets agricoles est aussi au menu, de même que celui de cultures dites intermédiaires. « Entre la récolte de septembre et le semis de juin, les

agriculteurs disposent de six mois », explique Henri Bies-Péré, responsable de la FNSEA. Un temps qu'ils peuvent mettre à profit pour des productions destinées à la méthanisation - on appelle cela les Cive, pour cultures intermédiaires à vocation énergétique.

Autre débouché possible : celui des biocarburants, destinés aux véhicules diesel ou essence. La production d'électricité verte, enfin, est elle aussi dans les cartons. Dans sa programmation pluriannuelle de l'énergie, la France prévoit d'équiper près de 30 000 hectares agricoles de panneaux photovoltaïques d'ici à 2028. Total promet de le faire en mordant le moins possible sur les cultures. Des panneaux verticaux borderaient les champs de céréales. Vignes et vergers seraient quant à eux équipés de panneaux rétractables. « Abaisés, ils protégeront les fruits lors des canicules ou des épisodes de gel », fait valoir Henri Bies-Péré.

La convention de partenariat signée entre les deux structures prévoit que Total ne développera pas ses projets sans concertation avec les agriculteurs et leurs représentants.

Côté agriculteurs, on y voit l'opportunité d'un revenu complémentaire : le pétrolier pourra, entre autres, racheter l'électricité produite à un tarif fixé sur vingt-cinq ans. « Il n'est pas question que les agriculteurs deviennent des producteurs d'électricité », jure Henri Bies-Péré : les contrats susceptibles d'être signés entre le pétrolier et les exploitants préciseront que ces derniers « devront poursuivre leur activité agricole », assure-t-il.

Côté énergéticien, le marché à saisir est évidemment une aubaine financière. Et pas seulement. Valorisés au titre de puits de carbone, les Cive feraient l'objet de paiement pour services écosystémiques. Idem pour les « corridors verts » aménagés dans les exploitations « agrivoltaïques » - c'est leur nom officiel. Les agriculteurs pourront percevoir ces paiements sous forme de crédits carbone et les apporter à Total. Ce dernier pourra, le cas échéant, les faire valoir à titre de compensation de ses activités pétrolières et gazières, très émettrices de CO<sub>2</sub>. Entre autres, celles qu'il poursuit en Russie. ■

MARIE-NOËLLE BERTRAND

### En matière de droit du travail, Deliveroo est connue, comme d'autres, pour subir des demandes de requalification de

contrats de prestation de services en contrats de travail. Et cela, pas seulement en France. Ainsi, récemment, le parquet de Milan (Italie) faisait injonction à la plateforme de livraison de repas de régulariser la situation de 60 000 livreurs. Une autre affaire italienne a de nouveau concerné Deliveroo dernièrement. Trois syndicats, dont la Confédération générale italienne du travail, ont demandé au juge du tribunal de Bologne de statuer sur le caractère discriminatoire de l'application de réservation de sessions de travail par les livreurs auprès de la plateforme. En effet, dans l'application était intégré un algorithme d'indices de « fiabilité » classant les livreurs en fonction de leur taux d'annulation de sessions de travail réservées, en fonction du respect ou non d'un délai de prévenance fixé à 24 heures.

Si un tel système peut se comprendre au regard de l'efficacité économique, il avait surtout pour effet de ne pas distinguer les motifs d'annulation. Dans les faits, il n'avait aucune considération pour les salariés tombant malades ou devant s'occuper d'une personne souffrante,

### LA CHRONIQUE JURIDIQUE DE SLIM BEN ACHOUR

AVOCAT AU BARREAU DE PARIS



## Sous les algorithmes... la discrimination

voire susceptibles d'exercer leur droit de grève. Dans ce contexte, les meilleures plages horaires pouvaient être réservées par les livreurs ayant les meilleurs « scores » et ceux ayant les plus mauvais pouvaient se voir pousser petit à petit vers la sortie. En l'espèce, les syndicats mobilisaient plus particulièrement sur le critère de la discrimination liée au droit de grève.

Concernant le dossier probatoire, il est intéressant de noter que le juge n'est pas entré dans le fonctionnement pratique de l'algorithme et s'est cantonné à examiner les informations disponibles sur le site Internet de la société, ainsi que sur les éléments communiqués par les travailleurs. C'est dans ces circonstances que le tribunal a retenu que l'algorithme de fiabilité utilisé par Deliveroo était discriminatoire.

Le fait que la société souligne que, s'il existait une différence de traitement, cela n'était pas de son fait et en tout cas que ce n'était pas volontaire n'y a rien fait. En effet, même si un algorithme discrimine involontairement un groupe protégé par la loi, l'entreprise est tout de même responsable.

La condamnation financière à hauteur de 50 000 euros en faveur de chacun des syndicats est importante, mais ce sont surtout les effets de cette décision qui nous interpellent : non, les algorithmes ne sont pas objectivement neutres et, oui, il est heureux que le juge contrôle ce qui rend possible des abus et des discriminations à grande échelle. ■

Tribunal de Bologne CGIL Bologne et autres/Deliveroo 31 décembre 2020, n° 2949/2019